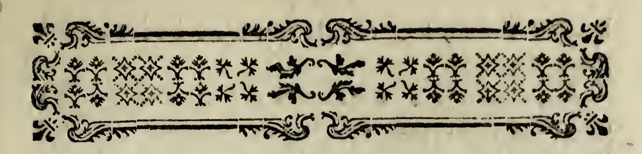
FÉDÉRATION
DE
MONTELIMART,
EN DAUPHINÉ.

ce livre appartien
à Mr



DISCOURS

Prononcé par M. de Marsanne, Colonel en ſecond de la Garde nationale de Montelimart, aux Gardes nationales, réunies ſous les murs de cette Ville, le 13 Décembre 1789.

BRAVES FRANÇAIS,

Avilis par huit cens ans de Deſpotiſme, nos pères avoient perdu juſqu'aux ſentimens de leurs fers, & ſans l'extravagante atrocité & la fougueuſe impéritie de quelques-uns des anciens Miniſtres, nous-mêmes peut-être, Meſſieurs, gémirions encore dans le plus honteux eſclavage.

Le premier cri d'une Nation qui s'indigne de la ſervitude, s'eſt fait entendre dans nos montagnes de Viſille, il a retenti dans vos cœurs, & bientôt nos Frères y ont répondu de toutes les parties de l'Empire.

Dès cet inſtant, le Français a repris toute l'énergie, toute la dignité de ſon origine, &

la plus étonnante révolution s'eſt irrévocablement décidée.

Aujourd'hui, Meſſieurs, que malgré les obſtacles qui ont ralenti la marche de vos Repréſentans, & contrarié les deſſeins paternels du meilleur des Princes, nous touchons au moment de jouir des avantages que nous devons attendre de la nouvelle conſtitution; il nous reſte à les mériter par des ſacrifices. Tant d'individus ſont encore intéreſſés aux vices de l'ancien régime, tant de gens vivoient des abus révoltants qui faiſoient notre déſeſpoir, que la Nation doit employer la ſurveillance la plus aſſidue pour anéantir leurs efforts; mais, permettez-moi de vous le dire, cette ſurveillance doit être auſſi calme, auſſi impartiale que ſévère. C'eſt ſur les Comités permanens, c'eſt ſur vous, braves voiſins, ſur vous, mes chers Compatriotes, ſur toute ſa milice nationale enfin, que la Patrie inquiète doit ſe repoſer de ce ſoin; tromperions-nous ſon eſpérance, que le patriotiſme de nos frères de la Milice pariſienne a ſi bien juſtifié. Comme eux, vous êtes perſuadés que ſans la liberté la vie n'eſt rien, comme eux, vous êtes prêts ſans doute a répandre juſqu'à la dernière goutte de votre ſang pour la défenſe de la Patrie, & ſans doute, Meſſieurs, vous allez honorer les armes qui vous ſont confiées en les conſacrant au maintien de la conſtitution, à l'exécution des Décrets de l'Aſſemblée nationale, & particuliérement de ceux relatifs

à la libre circulation intérieure des grains, la tranquillité publique en dépend essentiellement.

En vous réunissant ici, braves voisins, vous avez brisé la barrière, qui, sous le nom de Province, divisoit les enfans d'une grande famille; Français & Frères nous allons jurer de partager à l'avenir les mêmes avantages, les mêmes traveaux, & ce jour devient le plus beau de ma vie, puisque par le choix flatteur & réitéré de mes chers Compatriotes, j'aurai aussi été utile à mon pays, par la proposition que j'ai l'honneur de faire à une grande assemblée d'hommes, libres & vraiment dignes de leur liberté.

Discours prononcé par M. Boisset Devaux, aux Gardes nationales réunies sous les murs de la ville de Montelimart, le 13 Décembre 1789.

Français, la liberté nous réunit; que l'amour de la Patrie soit l'ame de nos résolutions. Liguons nous contre les ennemis de la félicité publique, mais soyons justes envers tous les hommes: union, fermeté, sagesse, voilà quels doivent être nos guides.

A l'aspect de la liberté, les tyrans se sont enfuis; leur conscience les a précipités au-delà

d'un bonheur pour lequel ils n'étoient pas faits ; & qu'ils travaillent à anéantir. Dans ce moment, leur eſpoir eſt dans le découragement ou la rivalité des Provinces. Quoi ! ces hommes pervers, croyent-ils s'être arrogés juſqu'aux privilèges des lumières, en ſuppoſant qu'un peuple inſtruit s'aveugleroit au point de ſe déſunir pour des droits chimériques, particuliers à quelques cantons... ? Non !... non !... Nous ſommes tous convaincus que les auguſtes Repréſentans de l'Empire, en détruiſant les abus, aſſurent la proſpérité publique ; uniſſons-nous donc pour maintenir leurs Décrets, uniſſons-nous pour aſſurer la gloire du meilleur des Rois ; jurons de les défendre juſqu'à la mort ; donnons-nous tout ſecours pour remplir ce devoir ſacré, & veillons, s'il le faut, jour & nuit pour le ſalut de la France ; ſupportons avec courage quelques inconvéniens néceſſairement attachés à notre ſituation actuelle ; nos peines ſeront bientôt oubliées, lorſque des loix protectrices de l'humanité répandront le bonheur au milieu de nous. Alors, élévant nos voix vers le ciel, nous le bénirons de nous avoir fait naître daus un ſiècle de lumières & de juſtice, qui a produit des hommes rares, poſant avec ſageſſe & fermeté dans les tourbillons de l'orage, les baſes d'une conſtitution propre à ſervir de modèle à tous les peuples.

FÉDÉRATION DE MONTELIMART.

LE treize décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, sous les murs de la ville de Montelimart, se sont fraternellement réunies par détachemens, au nombre de six mille hommes, les Gardes nationales de St. Marcel-lès-Sauzet, Roinac, Aubenas, Villeneuve-de-Berg, Rochemaure, Donzère, Anconne, la Laupie, Puigiron, les Tourettes, Rochefort, Espeluche, Château-neuf-du-Rhône, Sauzet, Château-neuf-de-Mazenc, Fritzlard, Chamaret Clausage, St. Paul-trois-Châteaux, Tulettes, Roinac, La-champ, Savasse, Cruas, Rac, La Battie, Condillac, Montboucher, Bourdeaux, le Pouet, Mornans, Besaudun, Lestonils, Crupies, Privas, Salés, Soyans, Roussas, St. Gervaix, Bonlieu, Mirmande, Baix, Chaumeyrac, Manas, Pont de Baret, Pui St Martin, Saou, Auriple, Autichan, Larepara, Francillon, Celas, Reauville, Valaurie, Taulignan, Portes, Aleyrac, Charol, Cleon-Dandran, Latouche, Roche-Baudin, Félines, Grignan, Alan, Pierrelatte, Mar-

ſanne, le Teil, la Garde-Adhemar, Montelimart, autoriſées par leurs Municipalités, & repréſentant vingt-ſept mille ſix cens Citoyens armés, du Vivarais, de la Provence, du Languedoc & du Dauphiné; & en outre, celles d'Etoile, la Voute, Saillans, repréſentant quatorze Communautés; Loriol, Livron, Clioux, fédérées à Etoile.

Leſquelles voulant aſſurer la circulation des grains à laquelle s'oppoſent des craintes & des projets également dangereux, & voulant prouver aux ennemis du bien public qu'il ne leur reſte aucune reſſource pour diviſer des Citoyens, unis, par la confiance en l'Aſſemblée nationale, ont prêté le ferment ci-deſſous.

» Nous Français, jurons a Dieu et » a la Patrie, de veiller, juſqu'à la mort, à » l'exécution des Décrets de l'Aſſemblée nationale, & de nous porter, à cet effet, tous » les ſecours néceſſaires ».

Ce ferment prêté, les Officiers de tous les détachemens s'étant réunis dans l'Egliſe des Récollets de Montelimart, ont procédé à la nomination de douze Commiſſaires de la fédération.

La pluralité des voix a été pour MM. Maſſis Cuchet, Colonel-Commandant de la Garde nationale du Teil; Grel, Colonel-Commandant de celle de Chaumeyrac; Vincent, Commandant de celle de Baix; Dubois, Capitaine-

Commandant du quartier de Mazet de Privas ; Biſcarat, Commandant de la Garde nationale d'Alan ; Pialat Champié, Major de celle de Grignan ; Martin l'aîné, Capitaine des Grenadiers ; Faure, Capitaine ; Barnave, Colonel de celle de Saillans, & Commiſſaire de la Fédération d'Étoile ; Tavan, Commandant de la Garde nationale d'Auriple ; Chauron, Commandant des Grenadiers du bataillon de Montelimart ; & Aymé fils, Capitaine de la même Compagnie.

Il a de ſuite été procédé à la nomination de trois Secrétaires, & la pluralité des voix a été pour MM. Michel, Capitaine-Commandant de la Garde nationale du quartier de Caſtre de la ville de Privas ; Michel Ferrant, Capitaine-Commandant de celle d'Alan ; & Laurans, Lieutenant de celle de Montelimart.

Il a été arrêté que toutes les Confédérations des Gardes nationales ayant pour but l'union, MM. les Commiſſaires correſpondront avec ceux de la Fédération d'Étoile.

Que la préſente ſera envoyée à l'Aſſemblée nationale ; à M. de la Fayette, avec prière de la préſenter au Reſtaurateur de la liberté françaiſe, comme le foible tribut d'un amour & d'une reconnoiſſance qui ne ſauroient égaler ſes bienfaits.

Arrêté qu'elle ſera imprimée avec les diſcours de MM. de Marſanne & Boiſſet ; que des exemplaires en ſeront envoyés aux Muni-

cipalités du Royaume, à la Garde nationale de Paris; à MM. les Commiſſaires, & ont ſigné.

M M.

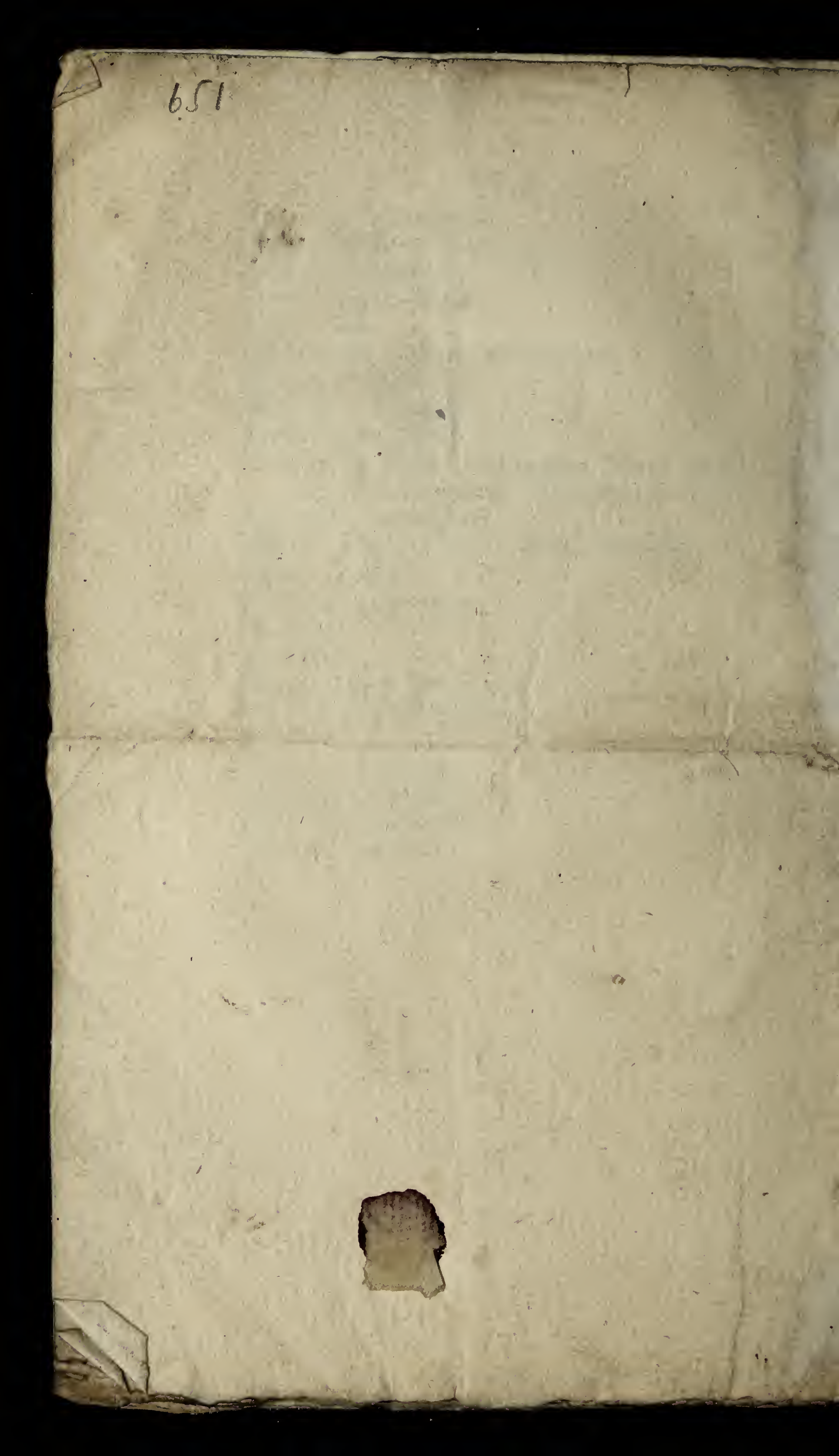
Cuchet.
Reynaud, *Capitaine de St. Marcel-les-Sauzet.*
Granier, *Capitaine.*
Charol Boiſvert, *Colonel de Loriol.*
Cheynet, *Capitaine de Loriol.*
Ladan de Villefort, *Capitaine de Rochemaure.*
Devienne, *Lieutenant-Colonel de Montelimart.*
Meinol, *Capitaine-Commandant.*
Rouſſet.
Pialat de Champié, *Major de Grignan.*
De la Porte, *Commandant de la Laupie.*
De Bannes Puygiron, *Commandant.*
Barnave, *Colonel de Saillans.*
Seſtier, *Commandant.*
Joſſeau, *Lieutenant-Colonel.*
Martin.
Pouvion, *Major de Saillans.*
Faure, *Capitaine-Commandant.*
Autran, *Capitaine en ſecond.*
Huguet, *Adjudant.*
J. J. Bodouin, *Lieutenant de Saillans.*
Marſanne, *Colonel de Montelimart.*
Veine, *Capitaine.*
De Neyrol, fils,
Sibourg, *Capitaine-Commandant de Saint Paul-trois-Châteaux.*
De Neyrol, *Capitaine.*
Deveſc, *Commandant de Montboucher.*

Morier, *Capitaine-Commandant d'Étoile.*
Payan fils, *Capitaine-Commandant de Saint Paul-trois-Châteaux.*
Rivierre de la Mure, *Capitaine-Commandant de Château-neuf-du-Rhône.*
J. de Neyrol, *Lieutenant.*
Eymieux, *Officier.*
Lafarge, *Lieutenant de Roynac.*
Faujas, *Commandant.*
Bauzon, *Commandant.*
Pain, *Commandant.*
Loreille, *Capitaine.*
Bayle, *Major de Mirmande.*
Meilleret, *Colonel d'Étoile.*
Navel, *Major d'Étoile.*
Gouteron cadet, *Major.*
Dauteville, *Commiſſaire.*
Mirabel la Coſte, *Capitaine en premier.*
Michel, *Secrétaire.*
J. L. La Rivierre, *Capitaine-Commandant.*
Garnier, *Aide-Major.*
Biſcara, *Commandant d'Allan.*
Ferren, *Capitaine-Commandant d'Allan.*
J. Poulin, *Capitaine.*
Cheyſſon, *Lieutenant des Grenadiers.*
J. B. Favier, *Capitaine-Commandant.*
J. Bernard, *Commandant.*
Grel, *Commandant.*
Guynet, *Lieutenant.*
Chabrier de Laubeſpin, *Capitaine.*
Parve de Reoville, *Capitaine-Commandant.*

Cornillac, *Commandant.*
Tavan, *Colonel.*
Mandin, *Commandant.*
Ducros, *Sous-Lieutenant.*
Louis Brun, *Commandant.*
Léon, *Lieutenant des Grenadiers.*
L. Blanc, *Commandant de Rac.*
Courbaſſier, *Chirurgien-Major.*
A. Pialat, *Capitaine en ſecond.*
Seſtier, *Capitaine en premier.*
Arnoux, *Commadant.*
Pialat, *Lieutenant.*
Robert, *Officier de la Voute.*
Theola, *Capitaine.*
Seſtier des Tourette.
Lamber, *Sous-Aide-Major de la Voute.*
Moliere de Scelle, *Lieutenant-Colonel de la Voute.*
Carias, *Officier de la Voute.*
Teyſſier, *Major.*
Boſquet, *Capitaine de St Gervais.*
Borel Delors, *Capitaine.*
Dupuis, *Lieutenant de la Voute.*
Dazeincar, *Aide-Major de la Voute.*
Mauſſier aîné, *Capitaine.*
Thomas, *Capitaine.*
Teraſſe, *Capitaine d'Étoile.*
Montlovier, *Commandant de Marſanne & St Gervais.*
Chaix, *Sergent de Saillans.*
Buiſſon, *Sergent de Saillans.*

Blanc, *Sergent de Saillans.*
Beranger d'Arce, cadet, *Command. de Charol.*
Vincent, *Lieutenant en premier.*
Terrail, *Caporal de Saillans.*
F. Canet, *Conſul.*
Charal.
Leſaubal, *Capitaine.*
Dafflon de Moleron, *Capitaine-Commandant.*
Dafflon Deſchamps, *Capitaine-Commandant.*
Cheynet, *Major en ſecond.*
Andrau, *capitaine.*
Martin, *capitaine.*
Rouſſet, *Lieutenant.*
Gabriel Blanc Mouchet, *Quartier-Maître.*
Thune, *Officier des Grenadiers.*
Geniſſieux, *Lieutenant des Grenadiers.*
Serret Mazoyer, *Lieutenant des Grenadiers.*
Daraſſe, *capitaine en ſecond.*
Guynet, *capitaine des Grenadiers.*
Labretonnierre, *Lieutenant.*
Boiſſet, *Lieutenant.*
Martin, *capitaine.*
Odouard, *capitaine.*
Dafflon Champié.
Chanron, *commiſſaire.*
Forquet fils, *Sous-Lieutenant.*
Nicolas, *capitaine en ſecond.*
Mauſſier.
Guerrin, *Lieutenant.*
Autran, *capitaine.*
Graſſon, *Sergent-Major.*

Vincent, *Comndamant.*
Grel la Moliere, *Capitaine.*
Arnaud, *Capitaine.*
Lamy, *Sergent-Major.*
Autran, fils.
Paumier fils, *Officier de Grignan.*
Demard, *Officier.*
Barnouin, *capitaine.*
Faujas de St Fond.
Mauſſier Barlathier, *chirurgien-Major de la Garde nationale de Montelimart.*
Aymé fils, *commiſſaire.*
Berard, *commandant de Cleon-Dandran.*
Deizac, *colonel.*
Peyrolon, *Lieutenant.*
Flachaire.
Lavalette.
Liotard, *Sous-Lieutenant.*
Franjon, *Sous-Lieutenant.*
Brian.
Ducros, *Lieutenant.*
Chanron, *commiſſaire.*
Aymé fils, *commiſſaire.*
Laurans, *Secrétaire.*


651